



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002026_043

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat d'entretien de l'élévateur P.M.R. situé au n°43 rue de Paris

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 02026_021 en date 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'entretien pour l'élévateur P.M.R. du bâtiment situé au n°43 rue de Paris afin de pouvoir mettre en service l'appareil de manière définitive.

Décide :

Article 1 : De conclure avec la société ERMHES, dont le siège est situé au n° 23 rue Pierre et Marie Curie BP 20408 à VITRE, un contrat pour l'entretien de l'élévateur situé au n°43 rue de Paris à Gretz-Armainvilliers 77220.

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à 973.75 € H.T avec en supplément une option forfait téléphonique via passerelle GSM pour un montant annuel de 120 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date la signature de ce dernier, pour un passage semestriel.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- La société ERMHES
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 9 juillet 2026



Pour le Maire empêché,
Aurélien JUNK, 1^{er} Adjoint au Maire